

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Appel

Loi Macron, pour nous c'est non !

- Social - Unité et mobilisation contre la loi Macron -

Date de mise en ligne : mercredi 4 février 2015

Démocratie & Socialisme

117 élus, responsables politiques, syndicalistes, intellectuels et responsables associatifs, ont signé un appel pour affirmer ensemble leur opposition à la loi Macron.

Initié par le collectif 3A (Alternative À l'Austérité), cet appel regroupe un panel de signataires nettement plus large. Quatre membres du Bureau National du Parti socialiste en sont signataires.

La mobilisation doit se poursuivre parallèlement au débat parlementaire. Cet appel très large peut y contribuer.

La loi dite loi Macron, « Pour la croissance et l'activité », dont le projet présenté au Parlement est censé casser « les rigidités » qui bloqueraient l'économie française.

Les dispositions de la loi ont un fil directeur : « ce qui est bon pour le patronat est bon pour l'économie », quelles qu'en soient les conséquences pour les salariés. Cette loi est le complément du pacte de responsabilité dont les prétendues contreparties se sont révélées des illusions. Elle participe d'une tendance générale dans l'Union européenne au moins-disant social. La stagnation, voire la baisse, des salaires et des pensions, les coupes massives dans les dépenses publiques pèsent sur la demande globale et donc sur l'activité des entreprises. Ces dernières préfèrent verser de confortables dividendes à leurs actionnaires plutôt qu'investir.

Avec l'extension du travail du dimanche, de surcroît sans obligation légale de majoration salariale, et avec le maquillage outrancier du travail de nuit en travail de soirée, les conditions de travail des salariés sont attaquées. Une fois de plus les premières victimes en seront les femmes.

Avec la réforme du tribunal des prud'hommes qui renvoie de plus en plus d'affaires devant des juges professionnels, ce sont les droits des salariés qui sont remis en cause.

Avec la dépénalisation du délit d'entrave, ce sont les employeurs qui sont protégés, pas les salariés.

Et désormais, si le tribunal administratif annule un plan social en raison d'insuffisance de motivation, les licenciements ne seront plus invalidés et les salariés ne seront plus indemnisés.

Par ailleurs, ce projet relance le processus de privatisation, notamment d'un certain nombre d'aéroports et fragilise le statut des locataires au profit des spéculateurs. Il va permettre aux hôpitaux publics de créer des filiales à l'étranger, c'est-à-dire à se comporter comme des entreprises privées. Alors que le service public hospitalier est malade, entre autres, d'un manque de ressources, une partie de ces dernières pourront être utilisées à des fins d'opérations financières ou commerciales à l'étranger.

La déréglementation du transport par bus va en fait aggraver les inégalités d'accès, instituant un transport pour les pauvres. Elle aura pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre. L'hypocrisie est ici de mise. Alors que le président de la République prend des postures d'écologiste, et alors que la France va accueillir en décembre 2015 la Conférence mondiale sur le climat (COP 21), le gouvernement propose une mesure qui va à l'encontre de tout bon sens en favorisant le transport privé par route au détriment du transport public dont le rail. Une autre solution serait de développer le transport par rail en faisant jouer à la SNCF son rôle de service public.

Ce projet de loi, en débat au Parlement, est guidé par une logique de déréglementation généralisée qui n'a comme objectif que le maintien des profits aux dépens des salaires, des pensions, seuls moyens de vivre pour la majorité de la population et au détriment de la protection sociale. Plus d'égalité, plus de fraternité, c'est ce que nous voulons, c'est le contraire de la loi Macron.

L'indispensable mobilisation sociale des salariés et des citoyens prend de l'ampleur.

Cette loi ne doit pas être votée, elle doit être retirée !

[La liste des 117 premiers signataires est parue sur le site de *'Humanité*, qui a publié cet appel le mercredi 4 février 2015.](#)